

## **Une prime pour le symbole et une revalorisation des salaires pour une véritable reconnaissance des métiers**

C'est un fait : les professionnels du soutien à domicile – auxiliaires de vie, infirmières, TISF, ... – ont eu un comportement admirable durant la crise sanitaire et ont fait preuve d'un grand courage lorsqu'il s'est agi d'intervenir auprès de personnes fragiles sans avoir toujours les équipements adéquats faute d'une fourniture en EPI suffisant des Services d'Aide à Domicile (SAAD).

C'est également un fait, cette continuité des interventions à domicile a largement contribué à faire tenir la digue de notre système de santé alors que le secteur de l'aide à domicile souffre d'une non reconnaissance depuis de très nombreuses années. Cette situation est le principal facteur d'une fragilité économique qui a entraîné une accélération des cessations d'activité appauvrissant ainsi l'offre disponible.

Alors que le Premier ministre, dans son allocution du 15 avril 2020, a annoncé une prime pour les aides à domicile, nous demandons une nouvelle fois que cette dernière soit versée sur les mêmes bases que pour les personnels soignants et ceux des Ehpad par l'Etat et non les Départements afin de garantir une équité sur tout le territoire.

Au-delà du montant de cette prime, il s'agit d'un symbole qui en dit long sur la place des professionnels intervenants à domicile au sein de notre société.

Aujourd'hui, toutes les démarches que nous avons engagées afin que l'état assume ses engagements, notamment la diffusion d'un courrier au Premier ministre et une déclaration auprès du Ministre de la Santé, se sont avérées sans succès.

Dans ces conditions, et face à la légitime exaspération des salariés intervenant à domicile, notamment au sortir de cette crise sans précédent, Adedom soutient la journée de mobilisation du secteur le 16 juin prochain.

Au-delà de cette prime, face au choc démographique qui s'annonce et au besoins d'accompagnement des personnes fragiles qui en résulte, il est indispensable de revaloriser ces métiers de manière pérenne. Rappelons que ce secteur était déjà largement sous tension avant la crise sanitaire et que 60% des salariés du secteur sont rémunérés au niveau du SMIC. C'est dans ce cadre que les partenaires sociaux de la Branche de l'aide à domicile ont signé un avenant (n°43) à la Convention collective qui la régit. Cet avenant prévoit une revalorisation de 15% des salaires, notamment pour les professionnels les moins bien rémunérés. Nous appelons aujourd'hui les instances publiques, alors que se profile une 5<sup>ème</sup> branche pour la dépendance, à agréer et étendre cet avenant.

**Contact Presse :**

Adedom : David Zeisler - 01 40 84 68 79 - [d.zeisler@adessadomicile.org](mailto:d.zeisler@adessadomicile.org)

À propos d'adedom

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, elle représente plus de 350 entreprises associatives et organismes gestionnaires publics et privés à but non lucratif. Ces structures emploient près de 25 000 salariés sur le territoire métropolitain et outre-mer, attachées aux mêmes valeurs, de solidarité, de qualité, de professionnalisme et de primauté de la personne, adedom ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire. En savoir plus sur [adedom.fr](http://adedom.fr)